

## LA FILIÈRE CÉRÉALIÈRE SIGNE UN NOUVEL ACCORD INTERPROFESSIONNEL

Rassemblés lors de leur Assemblée Générale le 22 février, les trois collèges d'Intercéréales, l'interprofession céréalière, ont signé l'accord qui définira les actions de l'interprofession pour les trois prochaines années. Une ambition forte qui marque leur volonté partagée de positionner cette filière comme solution à de multiples enjeux : changement climatique, dynamisme des territoires et alimentation de qualité pour tous.

A l'occasion de leur Assemblée Générale, les trois collèges de l'interprofession, réunissant les producteurs, les collecteurs/exportateurs et la 1<sup>ère</sup> transformation des céréales, ont adopté à l'unanimité le nouvel accord interprofessionnel.

« C'est un moment charnière pour l'interprofession, issu d'un long travail de notre filière et qui porte une nouvelle ambition forte : devenir une source de solutions pour nos clients, les consommateurs et les citoyens », explique Jean-François Loiseau, Président d'Intercéréales, qui détaille « la capacité des céréales à capter le CO<sub>2</sub> et à stocker le carbone dans les sols est une chance. Nous savons produire une alimentation de qualité et en quantité, nous allons désormais aussi lutter contre le changement climatique. Enfin, notre filière est une solution pour la vitalité de nos territoires grâce à 440 000 emplois et de nombreuses entreprises dans toutes les régions ».

Cet accord, permettra à Intercéréales, après l'extension par les pouvoirs publics, de remplir ses missions historiques en finançant ses actions de recherche et développement (notamment via son institut technique Arvalis – Institut du végétal), de création de valeurs pour la filière, d'études économiques et de prospective, de soutien au développement des filières, de communication et de promotion en France à l'international pendant les trois prochaines campagnes (du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2025).

### A PROPOS D'INTERCÉRÉALES

Association privée à but non lucratif, Intercéréales est l'interprofession représentative des céréales. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalière, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire français et la qualité des productions à l'international.

### CONTACTS PRESSE

Bérangère Mori : 06 15 92 53 35 - berangere.m@tmarkoagency.com  
Lise Morin-Forestier : 07 78 05 07 55 - lise.f@tmarkoagency.com